



CAPA

Jardinier paysagiste

Une
formation

Certificat d'aptitude professionnelle agricole, par alternance

Programme

Matières technologiques et professionnelles :

- ❖ Biologie végétale
- ❖ Connaissances élémentaires en chimie minérale
- ❖ Utilisation rationnelle de matériel
- ❖ Maîtrise technique
- ❖ Prévention Santé Environnement

Matières générales :

- ❖ Français
- ❖ Mathématiques
- ❖ Histoire-Géographie et Instruction Civique
- ❖ Hygiène et sport

Validation du diplôme

La formation est validée par le **DIPLÔME DU MINISTÈRE CHARGÉ DE L'AGRICULTURE**.

L'obtention d'une unité capitalisable (UC) donne lieu à la délivrance d'une attestation dont la durée de validité est de cinq années. L'acquisition de la totalité des unités capitalisables donne lieu à la délivrance du diplôme.

Rythme de l'alternance

La formation est dispensée par une équipe pédagogique issue du monde de l'entreprise au Centre de formation situé à Nouville, et par un tuteur en entreprise.

Rythme de l'alternance : **3 semaines en entreprise et 1 semaine en cours**.

Nombres d'heures de cours prévues sur les 2 années : 959 heures

Conditions d'admission

- **Avoir 16 ans et plus** au début de la formation
- Retrait et dépôt des dossiers d'inscription au POINT A (de juillet à avril N+1)
- Réunion d'information collective
- **Recherche d'une entreprise et d'un tuteur**
- Tests de positionnement : Évaluation écrite (français, mathématiques)
- Entretien de motivation avec un conseiller du CFA
- **Signature du contrat unique d'alternance**
- Rentrée au CFA en mars

RENSEIGNEZ-VOUS



Au POINT A
14 Rue de Verdun - NOUMÉA
contact@pointa.nc

ACCUEIL DU PUBLIC
DU LUNDI AU JEUDI DE 8H À 16H
Tél 24 69 49
www.pointa.nc

OUVRIER PAYSAGISTE

Les emplois se répartissent entre un secteur privé, les entreprises paysagistes et un secteur public, les services espaces vert des villes. Le secteur privé est composé principalement de petites entreprises et d'une grosse entreprise.

Les activités de l'ouvrier paysagiste concernent la réalisation et l'entretien d'un jardin ou d'un espace vert, et nécessitent une connaissance précise des végétaux et de leur physiologie. Elles se situent toujours dans le cadre des consignes données par son supérieur hiérarchique. Elles sont réalisées avec un souci constant du respect des règles d'hygiène et de sécurité.

Missions

Mettre en œuvre les différentes opérations nécessaires à la réalisation d'un espace vert ou d'un jardin.

Assurer les différentes opérations nécessaires à la maintenance d'un espace vert ou d'un jardin.

Assurer l'entretien courant du matériel en respectant les règles de sécurité et diagnostiquer les pannes usuelles simples.

Organiser son travail dans le cadre d'une activité et effectuer les différentes tâches dans les conditions de sécurité optimales.

Rendre compte de ses activités.

Débouchés

- ❖ Ouvrier paysagiste
- ❖ Jardinier
- ❖ Agent d'entretien des espaces verts

Statut de l'apprenti

- ❖ Salarié en contrat unique d'alternance
- ❖ Rémunéré par l'employeur suivant le barème en vigueur
- ❖ Salaire totalement exonéré des charges patronales
- ❖ Couverture sociale CAFAT prise en charge par le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Qualités requises

- ❖ Être en bonne condition physique
- ❖ Être capable d'utiliser différents outils et matériels nécessitant un respect des mesures de sécurité prévues

